



Visa long séjour --> CBE

Par **R_Marquez**, le **23/04/2019** à **11:59**

Bonjour à tous,
Je suis venu en France en Novembre 2018 avec un VLS/TS portant la mention "Salarié" que j'ai validé dans les délais.
Depuis j'ai été contacté par des recruteurs qui me proposent d'autres postes, qui sont évidemment mieux payés que celui que j'occupe actuellement.
Ma première question: Est-ce que je peux changer d'emploi maintenant ?
C'est à dire au cours de ma première année d'introduction.
Deuxième question: Si jamais je peux changer d'emploi, pourrais-je demander la carte bleue européenne ?
Je vous remercie d'avance de votre aide,
Cordialement